

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le Censeur insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 20 octobre 1842.

En voyant le Rhône déclarer gravement que le Censeur avait fait un pacte d'alliance avec le Réparateur, nous avons cru qu'il essaierait de démontrer son assertion et s'évertuerait à discuter les faits essentiels apportés dans la question. Nous nous sommes trompés. Le Rhône a voulu simplement lancer une calomnie contournée ; quand il a fallu la maintenir, il s'est pris à ergoter, et s'est surtout bien gardé d'aborder les observations que nous avons émises. Il a toujours déplacé le point de la discussion. Après avoir tronqué les faits, il les a abandonnés ; après nous avoir prêtés des opinions que nous n'avons jamais publiées, il a déserté ses premières allégations ; après avoir manqué à toutes les règles de la logique, il n'a rien trouvé de plus convenable pour se tirer d'affaire que d'esquiver de nous répondre sur des interpellations pleines d'opportunité et de raison.

Voici comment il explique sa plaisante méthode de discuter : « La chevalerie errante et ses courtoisies sont finies ; Michel Censeur, vantes a scellé, au bruit des sifflets de tout son siècle, la pierre du caveau où elles reposent. Quant à nous, nous procédons selon les droits, les devoirs et les convenances de notre époque. A nous de porter nos coups à notre gré, à nos risques et périls ; au Censeur à les parer de son mieux, à ses risques et périls aussi. »

Le temps de la chevalerie est passé, nous le savons parfaitement, mais le temps de la logique ne l'est pas ; elle n'est pas encore scellée, ce nous semble, dans quelque caveau dont elle ne puisse plus sortir. Or, c'est aux règles qu'elle a tracées pour toute discussion sérieuse que le Rhône a constamment fait défaut ; c'est aux obligations morales quelle impose qu'il a manqué.

Non seulement les règles de la logique sont toujours en vigueur, mais les règles de l'équité n'ont pas encore été bannies complètement de notre pays ; elles veulent, quand on a émis des allégations hasardées, qu'on les retire ou qu'on les étaye de preuves sérieuses. Le Rhône ne fait ni l'une ni l'autre de ces choses. Forcé d'abandonner les arguties qu'il avait à grande peine amassées pour appuyer sa mensongère accusation d'alliance entre deux journaux divisés dans leurs tendances, leurs idées, leurs moyens, leurs doctrines, il ne retire pas son dire ; plus il est pressé par l'évidence et par la force de la discussion, plus il s'efforce de crier bien haut : *Il y a une alliance monstrueuse entre vous et le Réparateur.*

On a beau lui dire : Songez à nos précédents, scrutez notre vie politique, voyez nos agressions contre ces légitimistes auxquels vous ne cessez de faire des avances, rien n'y fait. Il lui a convenu de rêver dans un certain moment à cette alliance et d'émettre cette énorme niaiserie ; il y persiste. Il agit en ce cas absolument comme Bazile ; *En nous calomniant espère-t-il qu'il en restera quelque chose ?* Assurément il se trompe. Ce n'est pas dans notre cité qu'on prendra jamais au sérieux de pareilles bavarderies ; on sait bien que nous n'avons jamais trempé dans aucune coalition, que nous n'aimons ni les alliages, ni les alliances, et que nous préférons rester dans l'isolement que de faire des transactions.

Le Réparateur le comprend bien ; c'est ce qui lui fait sans doute dire aujourd'hui que nous n'avons rien appris et rien oublié.

Il sait bien que nous ne nous abusons pas sur les passions de son parti, sur ses préjugés, sur la nature de ses alliances ; il sait

que nous avons gardé le souvenir de ce que coûtent ses restaurations et de la manière dont s'exécutent les chartes octroyées et jurées.

Le Rhône, pour nous répondre, a pris un style pittoresque et figuré. On pourra en juger par la citation suivante : « Que l'on continue la lecture des mots écrits sur leurs armes (il s'agit du Censeur et du Réparateur), et l'on ne découvrira pas un de leurs javelots qui ne soient à l'adresse du roi, des princes, de nos institutions, de nos ministres ou de nos fonctionnaires publics. »

Nous ne savons pas si tous les javelots du Réparateur sont à l'adresse du roi, des princes, etc. : ce n'est pas là notre affaire ; ce que nous savons parfaitement, c'est que nous nous occupons fort rarement du roi, que nous ne le faisons qu'à l'occasion de discours ou d'actes émanés directement de lui, et que notre langage est toujours réservé et convenable. Nous n'accueillons ni les lazzi, ni les injures, ni les chroniques scandaleuses quand elles s'adressent si haut. Nous combattons des idées, des tendances, des systèmes partout où nous les trouvons contraires à ce que nous croyons l'intérêt du pays : c'est notre droit. Nous ne descendons pas à des pasquinades, à des puérilités, à des insinuations sans fondement ; c'est aux choses sérieuses et essentielles que nous nous attachons.

Quant aux princes de la famille d'Orléans, nous nous en occupons le moins possible. Si parfois nous en avons parlé, c'a été bien plutôt pour blâmer certaines dépenses inutiles et exagérées que pour nous livrer à des critiques contre leurs personnes. A nos yeux, n'ayant aucun pouvoir, ils n'ont aucun caractère politique. Pourquoi les attaquerions-nous ? ce serait sans utilité et sans convenance. Mais les flatteurs crient qu'on attaque les princes quand on conspuie leurs flagorneries ; cela s'est vu de tout temps.

Pour les institutions, nous ne le nions pas, nous les croyons susceptibles de grandes améliorations ; nous avons le droit de le dire, et nous en usons largement. Nous ne nous faisons pas faute non plus de courir sus aux Sarrasins (style du Rhône) qui sont au banc ministériel, quand ils humilient la France par leurs lâches concessions et l'intimident par leurs actes arbitraires. Nous sommes un peu moins âpres, on doit en convenir, à l'endroit des fonctionnaires publics ; nous ne les attaquons guère sans y être amenés par des faits graves. Nous savons bien qu'un préfet n'est pas toujours entièrement maître de ses faits et gestes, qu'un maire est en général trop travaillé pour ne pas devenir obséquieux. Ceci bien vérifié, nous les laissons à leurs affaires, sans trop les inquiéter, si ce n'est, comme nous l'avons déjà dit, quand des actes illégaux ou que nous croyons tels se produisent et nous forcent à intervenir.

Après toutes ces explications, qui serviront peut-être à faire nettement comprendre notre politique, nous nous abstenons d'aborder longuement la dernière partie de l'allégation du Rhône, qui consiste à prétendre que nous voulons désorganiser, renverser et détruire ce qui est.

D'abord, ce qui est chose bien vague. Si destructeurs qu'on nous suppose, si désorganisateurs qu'on nous juge, on ne peut pas cependant nous croire tellement monomanes de destruction que nous voulions tout détruire dans notre société et faire table rase. On ne supposera pas non plus que nous soyons assez insensés pour nous précipiter en aveugles dans des voies de destruction, sans regarder aux conséquences ultérieures qui pourraient surgir d'un renversement.

Nous ne sommes pas, Dieu merci ! de l'école des démolisseurs ; nous nous croyons au contraire de celle des organisateurs, ce

qui est bien différent. Aussi n'excitons-nous pas les passions subversives ; nous laissons cette tâche à d'autres, si elle peut leur convenir, pour nous occuper surtout de développer des idées de progrès continu et d'améliorations graduelles. A la vérité, nos prétentions sont étendues ; toutefois elles ne dépassent pas les besoins moraux et intellectuels de notre société.

Le Rhône prétend qu'il est impossible de le surprendre dans le camp du Réparateur ; qu'il veuille bien nous dire alors ce que signifient les avances faites par tous les organes du ministère au parti légitimiste. C'est pour la troisième fois que nous lui demandons une explication sur la conduite tenue par le ministère à l'occasion de l'élection de M. de Larochejaquelein ; il a toujours gardé sur ce fait un prudent silence. Il est impossible, dites-vous, de vous surprendre dans le camp légitimiste : pourquoi vous renvoyez-vous contre-tout on toujours aux aguets des avenues qui y conduisent ? pourquoi leur tracez-vous si souvent la ligne de conduite qu'ils doivent suivre ? Vous prétendez avoir lu dans le Censeur ce qui suit : *Mieux vaudrait la légitimité tout entière que ce gouvernement inouï.* Nous ne savons trop à quelle époque et à quel propos nous avons tenu ce langage ; il fallait assurément que nous fassions profondément affligés de vos déviations aux principes de juillet pour nous y laisser aller. Vous auriez dû au moins citer les phrases qui précèdent, afin de rendre notre pensée plus entière. Ce dont nous sommes convaincus, c'est qu'elle ne s'écarterait en rien de nos sentiments patriotiques.

Est-ce notre faute à nous, qui avons concouru de toutes nos forces à la révolution de juillet, si vous ne l'avez pas comprise dans ses tendances, si vous vous êtes abandonnés à des déviations telles que vous nous avez fait une position déplorable ? Qu'a-t-on reproché au gouvernement de 1830 ? ses affinités avec les cours d'Europe, ses efforts pour se modeler sur la Restauration. C'est parce qu'il a suivi une politique quasi-légitimiste que les patriotes les plus dévoués se sont retirés de lui ; c'est parce qu'il a trop fait dans le sens des idées vaincues en juillet que les meilleurs citoyens ont fait entendre d'amères paroles. Quoi que vous fassiez, vous ne les verrez pas pour cela renier leurs antécédents et relever ce qu'ils ont concouru à abattre. Ce que juillet 1830 a brisé est pour eux brisé à jamais !

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE. — FERS.

(4^e et dernier article.)

Nous avons démontré que notre métallurgie ne pouvait pas être mise sérieusement en danger par l'introduction en franchise des fers belges sur notre marché national. Pour faire cette démonstration, c'est aux organes les plus intelligents de cette grande industrie que nous avons emprunté nos arguments les plus puissants et les plus décisifs. Nul peuple ne possède mieux que nous les éléments naturels de production et de prospérité. Nous avons les minerais à bien meilleur marché que l'Angleterre et pour le moins à aussi bon prix que la Belgique. La houille prise sur le carreau de la mine coûte en quelque sorte plus cher à l'industrie belge qu'à la nôtre ; elle n'obtient pas à meilleur prix le combustible végétal. Tous ces faits sont admis sans conteste par ceux des adversaires de l'union douanière franco-belge qui ont apporté avec plus de lumières le plus de franchise dans le débat auquel le projet de cette union a donné lieu dans la publicité française.

C'est dans les transports que nous sommes atteints d'une infériorité réelle.

L'emploi combiné de la houille et du combustible végétal pour le traitement de nos fers leur a acquis une supériorité que

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Voici bien le drame le plus larmoyant et le plus vertueux que nous ayons vu depuis long-temps au théâtre des Célestins. *La Dot de Suzette* est autre chose que la réhabilitation de la tendresse, de la délicatesse et de la gentillesse des marchands de bœufs, qu'on croyait peut-être jusqu'à ce jour, mais à tort, d'un naturel plus brutal que sentimental. Et, en effet, pourquoi un marchand de bœufs ne s'entendrait-il pas aussi bien en petits soins amoureux qu'un agent de change ou toute autre espèce d'industriels ? Chenu, le principal personnage du drame, en revendrait à plus d'un de nos Crésus du jour, en fait de prévenances et d'attentions auprès des femmes : c'est vraiment à envoyer la jeunesse d'aujourd'hui prendre ces leçons de politesse et de galanterie auprès des marchands de bœufs. Revenons à Chenu. Donc ce brave marchand de bœufs s'avise un beau jour de demander la main de M^{lle} Suzette, jeune orpheline élevée par les soins de la marquise de Senneterre. Dix-sept à dix-huit ans, c'est l'âge de la jeune fille ; ajoutez à cela de la beauté, de la vertu, de l'élévation dans l'âme, une dot, et vous conviendrez que cela suffirait au-delà pour tenter M. Chenu. Sa demande est acceptée, et le marchand de bœufs est au comble de la joie, quand à l'instant du mariage Suzette avoue à son futur époux qu'elle aime le jeune marquis de Senneterre, qu'elle en est aimée, et que c'est pour échapper aux séductions du fils de sa bienfaitrice qu'elle a consenti à ce mariage. Ici Chenu se montre digne du prix Monthyon. Il se rappelle le vaudeville de *Riquiqui*, et le voilà qui enlève Suzette, la conduit en Bretagne, la fait passer pour sa femme, utilise sa dot pour son commerce de bestiaux, et attend du temps ou du hasard que Suzette ait oublié le marquis, pour qu'il puisse à son tour mériter le cœur de cette jeune fille qui a eu confiance en lui et qui lui a remis le soin de son honneur.

Arrive sur ces entrefaites la révolution française qui bouleverse toutes les fortunes, à ce point que Chenu devient presque millionnaire et que la marquise de Senneterre en est réduite à venir demander l'hospitalité à celle qu'elle a élevée. Mais le marquis aussi suit bientôt sa mère, et l'amour de Suzette se réveille plus fort et plus impérieux que jamais. La position est difficile pour Suzette qui n'oublie point tout ce qu'elle doit à la générosité de Chenu ; de plus, elle découvre que Chenu, qu'elle avait jusqu'alors regardé comme un frère, est amoureux d'elle à en perdre la raison.

Nous vous l'avons dit, Chenu ne fera pas naufrage au port : il poussera la générosité jusqu'au sublime ; il renoncera son amour dans l'endroit le plus profond de son cœur et mariera Suzette à celui qu'elle aime, au jeune marquis de Senneterre dont l'amour pour son amie d'enfance n'a fait que grandir pendant les six ans qu'ils ont été séparés l'un de l'autre. Chenu a, de plus, une dette à acquitter envers le marquis de Senneterre qui a sauvé

sa mère dans une escarmouche de chouans. Donc, les deux amants étant heureux, Chenu s'en va en Espagne, chargé par le ministre d'une mission diplomatique, relativement à un achat de bœufs et de mérinos.

Vous dire les émotions, les rires, les larmes, les sensibleries, les madrigaux, les lazzi, les péripéties, les invraisemblances, les exagérations de sentiments par lesquels il a fallu passer pour arriver à ce dénouement, serait chose beaucoup trop longue pour trois colonnes de feuilleton : nous préférons vous renvoyer aux Célestins, et les deux directeurs sont assez de cet avis.

Et puis nous ne sommes point assez présomptueux pour penser qu'en vous racontant toute cette sentimentale histoire, nous ayons autant de grâce et de sensibilité dans notre style que M^{me} Wable en montre dans le rôle de Suzette. Il y a dans sa voix des larmes de quoi mouiller vingt mille mouchoirs, à mille par représentation. Femmes contrariées dans vos sentiments les plus tendres, et vous, trop sensibles marchands, allez tous ouïr et admirer *La Dot de Suzette* ; vous, femmes, vous vous attendrez aux élégies de la jeune fille, et vous, marchands de bœufs, vous pleurerez comme des veaux au noble dévouement de Chenu votre confrère.

MM. Fournier et Poirier sont des plus amusants, le premier dans le rôle de l'incroyable Beauvisage, le second dans celui du paysan Picheloup ; M^{me} Buyet a de l'entrain dans le rôle de Cadiche, et M. Rousseau joue très-convenablement le marchand Chenu. En somme, la pièce marche avec ensemble, et elle fera une heureuse diversion aux sentimentalités si profondément soporifiques de *Paul et Virginie*.

Cependant, s'il fallait choisir entre *La Dot de Suzette* et *L'Omelette fantastique*, nous préférons de beaucoup le vaudeville au drame, non que nous professions une grande passion pour l'omelette en général, mais parce que l'omelette qu'on a servie au public se compose d'assaisonnements les plus hyperboliques et les plus excentriques, à faire rougir Carême ou Brillat-Savarin. Rien de plus fantastique en effet que ce nouveau plat de M. Bayard : c'est à faire honte au fameux Arlequin d'Eugène Sue, dans les *Mystères de Paris*. Et pourtant cet Arlequin se compose de bien des choses incompatibles, impossibles et incroyables ; mais *L'Omelette fantastique* le surpasse de toute la hauteur de ses fines et grosses herbes. Et puis quel ébouriffant récit, comme hors d'œuvre à cette omelette impossible ! Chaque œuf renferme des calembours et des lazzi par centaines, et l'omelette est des plus copieuses : jugez de l'effet quand tout cela est battu, brouillé, mêlé et cuit ensemble. *L'Omelette fantastique* est arrivée fort à propos pour sécher les larmes qu'avait fait répandre l'amour de Suzette. Le public l'a fort goûtée, l'omelette, et il s'en est allé l'estomac très-satisfait. Il est vrai que M. Fournier s'est montré d'un charmant comique dans le rôle du teneur de livres Gobillard. Il nous a souvent rappelé Arnal pour le masque et l'art de jeter le mot à effet.

Nous vous narrerons peu de chose du *Premier Chapitre*, petit vaudeville musqué, prétentieux et visant fort au marivaudage. Il y a bien là l'ombre d'une idée, mais cette ombre va se perdre dans un papillotage et une atmosphère de rentes, de hausse et de baisse, d'actions sur des mines plus

ou moins de Saint-Bérain, à faire fuir tout l'esprit que les personnages pourraient avoir, s'ils voulaient seulement avoir un peu de bon sens et parler raison. Dans ce vaudeville, on parle beaucoup, il est vrai, mais on ne marche pas. C'est comme une lanterne magique qui vous fait rester beaucoup trop long-temps devant le même tableau. On est souvent tenté de demander à l'auteur de tirer la ficelle avec plus de prestesse ; mais lui, sans plus de façons, vous raconte le plus lentement possible les moindres détails de chaque vue, sans vous faire grâce du moindre nuage, du plus petit brin d'herbe. Aussi, voyant cela, au dernier tableau, un spectateur s'est-il mis subitement à bâiller, mais d'une façon toute synthétique, qui résumait admirablement cette vapeur d'opium tombant goutte à goutte depuis une heure sur les paupières appesanties du public. Ce bâillement significatif était le meilleur compte que l'on pût rendre de ce vaudeville. Ce monsieur a fait là le feuilleton de la pièce sans s'en douter. Cependant M^{me} Lefebvre regardait le public avec de bien beaux yeux, et M^{me} Léonie était d'une ingénuité charmante.

Encore quelques jours, et nous marcherons de merveilles en merveilles. Le Grand-Théâtre sera ouvert au public, dit-on, du 1^{er} au 5 novembre. Cette nouvelle salle n'est rien moins qu'un véritable palais tout resplendissant de dorures et de lumières, et offrant un coup d'œil vraiment magique. L'architecte s'est montré presque poète en cette circonstance, et s'est souvent des fées de l'Opéra ; le peintre l'a secondé habilement.

Quant aux chanteurs qui doivent donner la vie et l'âme à ce grand corps si richement paré, s'il faut en croire la renommée à deux voix, les plumes des feuilletonistes n'auront rien d'assez hyperbolique pour louer dignement tant et de si grandes merveilles. Nous ferons alors comme Voltaire pour Racine ; nous écrirons à chaque page, sur la marge : *Beau, sublime, divin*, et, quand l'expression viendra à nous manquer, nous y suppléerons par de gigantesques points d'exclamation !!!

LES DEUX ANNEAUX.

Comment les jours de joie se changent-ils en jours de deuil ? Comment le voile de la mariée devient-il un linceul ? Comment la tombe s'ouvre-t-elle pour ceux qui entrent dans la vie, riches d'amour et de bonheur ? Est-ce donc la fatalité qui a compté leurs jours, et qui leur a dit : « Heureux ou malheureux, vous mourrez là ! »

Il y a quelques mois, Maria et sa mère, M^{me} Langlois, veuve d'un capitaine en retraite, vivaient assez retirées dans le faubourg Saint-Germain. Elles avaient une modeste fortune que leurs goûts simples rendaient plus que suffisante. M^{me} Langlois se trouvait riche, car elle possédait l'amour de sa fille, ravissante enfant, belle comme une madone et bonne comme les anges.

Ces deux nobles femmes s'unissaient dans le même amour ; elles vivaient de la même vie, ressentaient les mêmes impressions : c'était comme un rêve céleste où tout était joie et tendresse. M^{me} Langlois, jeune et jolie encore au moment de son veuvage, avait refusé de contracter de nou-

nous pouvons conserver, et que nous conserverons si nous voulons repeupler nos montagnes dénuées et apporter au déboisement de nos forêts des températures devenues impérieusement nécessaires; si nous tenons à doter toutes les branches de notre industrie nationale, aujourd'hui que le combustible en est devenu l'un des éléments les plus essentiels, du concours si utile du charbon de bois; si nous sommes bien convaincus que nous avons quelque chose à faire pour restaurer notre climature, pour protéger nos grands intérêts agricoles contre des désordres qui vont toujours croissant, qu'il convient de plus en plus la fortune de nos agriculteurs à la merci des intempéries dont l'action chaque année promène la ruine et la désolation sur nos contrées les plus fertiles, les plus splendidement pourvues par la nature de tous les éléments de prospérité.

Que nos routes de terre soient améliorées et tenues dans un bon état d'entretien; que l'art, prêtant son concours aux efforts de la nature, perfectionne et régularise le régime de nos rivières et de nos fleuves; que le système de nos voies navigables artificielles soit poursuivi et complété, notre réseau de rails-ways vigoureusement exécuté; que l'Etat offre partout sur le territoire national aux produits de nos industries agricoles et manufacturières la faculté de circuler promptement et à bas prix, c'est le besoin de notre temps. Dans cette transformation qui s'accomplit des peuples guerriers en nations industrielles, c'est la fonction dévolue aux gouvernements; ils doivent l'accomplir, sous peine de descendre à l'état de parasites dans le sein des sociétés.

Malheureusement les hommes d'état qui gouvernent notre pays depuis douze ans ne se sont montrés doués jusqu'ici que de la plus profonde incurie; ils n'ont pas moins compromis nos intérêts matériels qu'ils n'ont compromis nos intérêts moraux et politiques. Partout ils nous ont laissé primer ou devancer par l'étranger. Mais que l'on sorte de cet abaissement, de l'état de somnolence qui pèse si durement sur la France, et on peut affirmer hardiment que toutes les branches de notre travail, qui ont sur notre sol, et dans les aptitudes si variées et si riches du génie français, des conditions naturelles et certaines de vie et de prospérité, seront bientôt arrivées à une puissance et à des développements capables de neutraliser la concurrence étrangère dans tous ceux de ses produits similaires qui viennent rivaliser avec les nôtres sur le marché national.

On a prétendu que l'union douanière entre la France et la Belgique porterait également les plus graves atteintes à nos intérêts houilliers, à notre fabrique de draps, à nos tissus, aux armes de notre fabrication. Les houilles que nous recevons de Belgique nous viennent en grande partie de la province de Hainaut; elles sont de qualité grasse en général et spécialement propres à la fabrication du gaz. Si, malgré les droits qu'elles acquittent à l'entrée sur le marché français, nous en employons cependant par année quelques millions de kilogrammes, c'est qu'elles trouvent à satisfaire chez nous des besoins qui ne sont pas remplis par notre production indigène. Comment comprendre autrement que le consommateur français, trouvant à s'approvisionner intérieurement à convenances et à prix égaux, consente à recevoir un produit grevé de droits d'entrée et de frais de transport considérables s'ils ont lieu à de longues distances? Si, au contraire, les houilles belges ne font qu'approvisionner notre frontière sur un rayon peu étendu, cette intervention est pour nous chose utile, et nous n'avons pas à nous en plaindre. Au surplus, le monopole cherche à s'emparer de nos exploitations, le prix de la houille augmente, et, en présence d'un état de choses qui tire en grande partie sa raison d'être de la spéculation et de l'agiotage, la concurrence étrangère n'est pas seulement un bien, elle est encore une nécessité.

Est-ce sérieusement que l'on a manifesté des craintes pour notre fabrique de draps? Mais cette branche si importante du travail national a acquis de tels développements, s'est élevée, dans les belles étoffes aussi bien que dans les qualités inférieures, à un tel degré de perfectionnement, de beauté, de force, que nous pouvons défier toute concurrence. Que l'on se tranquillise, ce ne sont pas les draps de Verviers qui pourraient primer nos produits de Louviers, de Sedan, d'Elbeuf, ou ceux de Lodève, de Limoux, d'Alby et de Castres, qui, placés au bas de l'échelle de production par leur bon marché, joignent à cet avantage une grande solidité. Nos draps du Nord, comme ceux du Midi, correspondent en quelque sorte, par leurs qualités et par leurs prix, aux deux limites extrêmes de la consommation. Les draps que nous pourrions

tirer de Belgique, et dont le tissu est léger, apparent, d'un porter agréable, d'un prix modéré, mais d'une durée bien moindre que les nôtres, ne sauraient atteindre notre fabrication; ils ne feraient qu'introduire dans notre assortiment une variété destinée à satisfaire des besoins qui ne le sont aujourd'hui qu'imparfaitement.

Inférieures à celles de l'Allemagne et de l'Angleterre, nos laines sont supérieures à celles de la Belgique qui en produit peu et les reçoit en franchise de l'étranger. Chez nous, au contraire, nous frappons d'un droit de 22 0/0 les laines brutes étrangères, et de 33 0/0 les laines peignées. Que le tarif des douanes françaises, avec les températures rendus nécessaires par l'union commerciale des deux pays, soit appliqué aux frontières belges et françaises, et assurément notre fabrication se trouvera placée dans d'excellentes conditions. Du reste, nous faisons chaque année pour la Belgique des exportations assez considérables de nos draps fins; l'abolition de la ligne de douanes qui sépare les deux pays en augmenterait encore le chiffre, en même temps que nos exportations en soies, flanelles, mérinos, en tissus mêlés de coton et de soie, y trouveraient encore de plus faciles débouchés.

Nos industries cotonnières et linières ne sont pas plus sérieusement en jeu dans le débat auquel a donné lieu le projet d'union qui menace aujourd'hui de descendre aux misérables proportions d'un traité de commerce. La Belgique fait une notable consommation de nos belles indiennes, de nos mousselines, de nos jaconas; elle nous envoie en échange des tissus blancs et communs qui s'accommodent parfaitement avec les besoins si divers de notre consommation. L'emploi des fils mécaniques a mis la tixeranderie française en position de lutter avantageusement avec toutes les puissances rivales, même avec l'Angleterre. Quant aux tissus de lin, ceux que la Belgique nous envoie appartiennent à des qualités qui ne se fabriquent pas chez nous. D'autre part, l'abolition des tarifs de douanes amènerait naturellement sur notre marché les lins de belle qualité avec lesquels l'Angleterre fabrique les toiles qui font concurrence aux nôtres.

Pendant la réunion des deux pays, il se faisait entre les provinces limitrophes un commerce assez étendu. La province de Liège notamment recevait de la Lorraine et de l'Alsace des vins contre lesquels elle envoyait en retour des draps, des fers, des peaux, de la clouterie, des armes, etc.; ce commerce qui n'existe plus se rétablirait naturellement sous l'empire de l'union.

Notre fabrique d'armes n'aurait en réalité pas plus à souffrir de cette union que les autres branches du travail national que nous venons d'indiquer. Nous n'avons pas la prétention de proclamer en tous points notre supériorité industrielle sur les peuples qui nous environnent. Tous ont leurs aptitudes et leur génie propre; toute la question est dans l'essor naturel ou faux qui leur est donné et dans celui qu'il convient de leur imprimer pour constituer les conditions normales et propices de leur accord dans le mouvement général du travail.

Si on reconnaît que c'est là le but vers lequel tendent les nations modernes, que c'est le vœu d'une civilisation véritablement intelligente, il faut bien admettre en même temps que les barrières de douanes sont un obstacle dont il importe de les dégager, soit en contractant des traités d'union avec celles qui offrent le plus d'éléments de fusion, soit en abaissant progressivement, vis-à-vis de celles qui offrent immédiatement de moindres avantages, les taxes protectrices ou prohibitives qui gênent et restreignent des rapports dépourvus de toutes chances réelles de perturbations et de secousses.

Pour nous, nous l'avons dit déjà et nous le répétons, nous devons mettre à profit la grande et utile leçon qui nous est donnée par le *zollverein*. La France est destinée par sa position géographique aussi bien que par son génie à servir de pivot au mouvement qui doit relier tous les peuples qui l'environnent et les porter à la défense de la civilisation violemment menacée par le désordre industriel de l'Angleterre et par la politique barbare et envahissante de l'empire russe. Quand elle aura réuni dans une même confédération la Belgique, la Suisse, les États-Sardes, et même dès que le mouvement sera commencé, la Prusse cessera de lui faire obstacle, le *zollverein* traitera avec elle, et cette vaste union sera bientôt suivie de l'accession de tous les états intéressés comme nous à faire reculer la barbarie qui s'apprête à déborder sur le centre de l'Europe.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Deux causes affectent le débouché de l'industrie vinicole à l'intérieur.

L'une, c'est la surélévation des octrois. L'autre cause, qui est la plus active, à notre avis, c'est la fabrication des vins qui s'opère dans la plus acides barrières. Cette coupable industrie, contre laquelle l'hygiène publique élève ses clameurs, a été encouragée, provoquée par les tarifs exagérés de l'octroi. Elle a aujourd'hui sa clientèle assurée, et malheureusement on peut douter que l'abaissement des droits d'octroi, à moins d'être

C'est à Paris surtout que cette sophistication des boissons s'est installée. Les ravages qu'elle y exerce sont grands; le dommage qu'elle porte à la culture des vignes et au fisc est extraordinaire. A la faveur du système d'adjudication publique, elle s'est emparée de la fourniture des plus grands établissements; car qui pourrait offrir le même rabais qu'elle? Comment le négociant sincère, qui voudrait fournir du vin de Bourgogne, tiendrait-il tête au spéculateur moins scrupuleux qui fabrique des vins avec de petits crus d'Orléans coupés de vins chaux du Bas-Languedoc, et qui fait ses liquides avec un peu de vin fort en couleur, de l'eau et du

De 1809 à 1841, la population parisienne est montée de 600,000 âmes à 912,000, non compris la garnison et sans compter 25,000 étrangers. C'est un accroissement de 52 0/0. Eh bien! fait incroyable! la consommation des vins, au lieu de croître, a décliné dans le même rapport.

En 1809, chaque habitant de Paris buvait en moyenne 166 litres; en 1840, il n'en a plus consommé que 95. Et ceci n'est point un accident passager; c'est un résultat permanent. De 1806 à 1811 inclusivement, la consommation parisienne était par tête de 162 litres. De 1830 à 1835, elle n'a été que de 103. L'on peut hardiment dire que le déficit apparent de consommation de 59 litres par tête est principalement le résultat de la falsification; c'est la mesure des bénéfices que perçoit cette industrie frauduleuse au détriment des vignobles, du trésor et des consommateurs.

Pour avoir la mesure du service qu'on rendrait aux propriétaires de vignes si l'on parvenait à bannir de la consommation ces vins artificiels, il suffit de se souvenir que le marché de Paris, même sous l'empire de la sophistication, donne écoulement au huitième des vins que l'impôt atteint aujourd'hui, soit à 2 millions d'hectolitres, savoir :

Consommation dans l'enceinte des murs.	971,000 hectol.
— de la banlieue, chez les particuliers.	268,000
— de la banlieue, dans les cabarets.	440,000
Vins réexpédiés dans les départements et à l'étranger.	321,000

Total. 2,000,000

On doit croire que les vins falsifiés prennent la place des 50 litres qui représentent le déficit apparent tel que nous l'avons évalué tout-à-l'heure, dans l'hypothèse où la capacité de consommation de la ville de Paris ne serait pas plus grande qu'en 1809 pour un même nombre d'habitants. C'est déjà une différence de 540,000 hectolitres. On ne peut estimer à moins l'accroissement de débouché qui résulterait de la réduction à moitié du tarif de l'octroi de Paris.

On arrive enfin à cette conséquence que si le législateur, mieux éclairé, se fût contenté d'établir à Paris un octroi modéré, la ville percevrait un revenu plus considérable, les vignobles fourniraient à Paris 1 million 100,000 hectolitres de plus, la santé publique serait soustraite à une influence funeste, les Parisiens auraient une meilleure boisson à meilleur compte. Chose déplorable à dire, aujourd'hui il est douteux que l'adoption d'un tarif plus sage réalisât tous ces heureux effets, parce que la fabrication des liquides, qu'a provoquée la hausse des droits d'octroi, ne céderait pas facilement le terrain qu'on lui a laissé prendre.

En même temps, d'autres fraudes non moins répréhensibles s'attaquent à l'exportation de nos vins. Quelques commerçants sans vergogne trompent leurs acheteurs lointains sur la quantité et sur la qualité. Sans doute la culture des vignes a été introduite en des contrées où elle était ignorée il y a cinquante ans et développée dans d'autres où elle était déjà florissante. Mais la qualité exquise, inimitable de nos vins leur assurerait partout la préférence si des mains honnêtes étaient toujours chargées de l'expédition.

La commission vinicole flétrit avec énergie cette double fraude intérieure et extérieure. L'auteur de l'écrit que nous avons signalé appelle sur les falsificateurs du dedans et les pacotilleurs du dehors l'indignation publique et l'action de la loi. C'est en effet de ce côté surtout qu'il convient de rechercher le remède au mal.

Nous ne nous dissimulons pas ce qu'il y a de grave à restreindre la liberté du commerce et de l'industrie. C'est une sorte d'arche sainte sur laquelle il ne faut porter la main qu'avec la plus extrême prudence. Cependant le mal causé par l'abus de cette liberté est au comble, et, en cette matière comme en toute autre, la licence que s'arroge quelques uns anéantit la liberté de l'immense majorité.

Paris, le 18 octobre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* annonce ce matin que, par ordonnance royale en date du 12 de ce mois, M. Legrand, sous-secrétaire-d'état au ministère des travaux publics, a été nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur. Nous voudrions savoir ce qui a pu valoir une semblable faveur à M. Legrand. Serait-ce par hasard parce qu'il

vous ai causés.

— Vous, Monsieur?
— Vous avez agi, Madame, comme une bonne et noble femme, et moi j'ai agi comme un jeune fou, sans réfléchir, sans m'informer... Vous n'avez pas voulu me ravir mon fils, et j'allais vous faire perdre votre fille...
— Quoi! Monsieur, vous seriez...
— Le père de Frédéric... Il est là, il attend...

Il n'acheva pas. Maria avait jeté un faible cri et sa tête était retombée en arrière; elle était évanouie.

Le malheur tue lentement, mais le bonheur guérit vite. Bientôt de fraternelles couleurs revinrent briller sur les joues de Maria, ses yeux reprirent tout leur éclat; elle riait et elle pleurait de joie. Tout était oublié, le passé n'était plus; elle était heureuse. Sa mère, son fiancé, celui qu'elle nommait déjà son père, l'entouraient de soins et d'amour; elle avait peine à supporter l'ivresse de son ame; elle avait peur d'être tuée par le bonheur.

Il y a quelques mois, Maria parut aux yeux de Frédéric, le front abrité sous la couronne des vierges. Elle s'appuyait sur sa mère, et nos regards contemplaient avec une respectueuse admiration ce visage si pur et si candide, ces beaux yeux, pleins d'amour et d'innocence, qui se reposaient ravis sur l'époux de son choix.

Arriver au bonheur et mourir, mon Dieu! quand la vie est si belle, quand on est aimé, quand l'avenir est si riche, cette pensée n'est-elle pas affreuse? Vint-elle troubler les délicieuses émotions de la journée? Oh! non. Il n'est pas de pressentiments; ils sont rares du moins. C'est trop souvent dans l'ivresse du bonheur que le malheur vous saisit et que la mort vous frappe.

Le lendemain il y avait fête à Versailles. De toutes parts la foule se portait vers l'ancienne ville des rois. Les vastes rues, où l'herbe croît entre les pavés, se remplissaient de tout ce que Paris renferme d'indigènes et d'étrangers. Les wagons des chemins de fer jetaient dans cette majestueuse solitude des milliers de curieux qui, s'agglomérant sur un seul point, venaient s'émerveiller devant les jets d'eau et les cascades du bassin de Neptune, et se répandaient dans les immenses allées du parc. A ces rares époques où Paris vient, comme un flot, s'étendre dans la ville, Versailles ressemble à une belle statue de marbre qui s'anime sous un souffle créateur.

Eh bien! au milieu de cette foule, de ce bruit, Frédéric et Maria marchaient l'un près de l'autre, les mains unies, seuls avec leur amour. M. milieu de tous ces indifférents qui ne devaient rien de leur bonheur. M. Langlois et M. B... suivaient ces deux époux d'un jour, arrêtant sur eux des regards pleins de tendresse, et ressaisissant la vie dans leurs enfants.

La journée s'écoula rapidement, il fallut songer à retourner à Paris. — Partons! partons! s'écria Maria avec une joie d'enfant, tant elle était heureuse de fuir tout ce bruit qui gênait les doux épanchements de son cœur.

— Quel chemin prendrons-nous? demanda M. Langlois.
— La rive droite, dit Frédéric, puisque nous sommes venus par là.
— La rive gauche, alors, reprit M. B...; cela variera.

— La rive gauche, soit.

veaux liens pour se vouer uniquement à sa fille. Maria, de son côté, n'avait jamais songé qu'elle pût quitter sa mère; sa mère et Dieu remplissaient son cœur, et, dans sa naïve candeur, elle avait cru que ces deux sentiments lui suffiraient toujours.

Mais à dix-sept ans il est d'autres rêves. Une voix intérieure s'éveille. Le cœur a des tressaillements, des inquiétudes vagues; il est saisi de tristesses subites, de folles joies. C'est l'âge où la jeune fille se prend à aimer.

Maria en était arrivée là. Un jeune homme, Frédéric B..., habitait la même maison. On se rencontrait souvent, on échangeait un salut et l'on passait. Les premiers jours, Maria fit peu d'attention au bel inconnu; mais une fois elle rencontra ses yeux et elle baissa les siens. Le lendemain elle se troubla davantage, et son cœur battit avec force. Quelques jours après, elle faillit laisser échapper un cri en trouvant l'étranger dans le salon de sa mère.

Frédéric était venu faire une visite de voisinage; M. Langlois l'avait reçu avec la politesse prudente et réservée de toute mère qui veille avec soin sur son trésor. Mais Frédéric avait un ton excellent, une physionomie expressive, un regard plein de tendresse et de liberté; il inspira de la confiance. Ses visites se succédèrent; l'abandon remplaça la réserve. Maria, en interrogeant son cœur, ne s'effraya pas du nouveau sentiment qui s'en était emparé, et sa mère, en renonçant au fol espoir de conserver seule les affections de sa fille adorée, accueillit avec joie la pensée de l'unir à celui dont le caractère noble et généreux lui répondait de son bonheur.

Frédéric avait obtenu le consentement de M. Langlois à une union ardemment désirée. Un regard, une main tremblante dans la sienne lui avaient promis celui de Maria. Il écrivit à son père, riche banquier de Marseille, et il attendit sa réponse, le cœur plein d'ivresse et d'amour.

Un soir, il entra chez M. Langlois; il était pâle et tremblant.

— Qu'avez-vous, mon Dieu! s'écria Maria.

Il s'approcha, prit sa main qu'il serra dans la sienne, mais ne put répondre.

— Je comprends, dit M. Langlois avec douleur. Votre père est riche, Frédéric, et mon enfant n'a pas de fortune.

— Ne suis-je pas assez riche pour me marier selon mon cœur? et, si tout mon bonheur dépend de Maria, irai-je le sacrifier à une ambition folle?

— Croyez-vous donc, dit M. Langlois avec dignité, en passant entre les deux jeunes gens, croyez-vous que je sanctionnerai cette révolte et que je consentirai qu'on bannisse vos devoirs...

— Mes devoirs! reprit Frédéric avec douleur: un père n'a-t-il donc pas aussi les siens à remplir? A-t-il le droit de me condamner à un mal éternel? Non, madame, vous n'exigerez pas que je me soumette à une injuste volonté; vous n'exigerez pas qu'en étouffant un amour que tout justifiait, j'aie promis à une fiancée inconnue un bonheur que je ne pourrais lui donner.

— Je ne puis vous ordonner d'obéir à votre père, mais je ne puis consentir à ce que ma fille entre dans une famille qui la repousse. Vous

pouvez résister, mais je ne dois pas soutenir votre résistance en me faisant votre complice.

— Madame, songez que vous pouvez me réduire au désespoir; songez qu'il y va peut-être de ma vie; songez à Maria. Elle m'aime, madame!... Voyez ses larmes, sa douleur! Ayez pitié de moi! ayez pitié de votre fille!

— Ma fille!... murmura M. Langlois qui maîtrisait avec peine son émotion. Mon enfant, Frédéric, m'a comprise.

— Maria!... dit Frédéric d'une voix suppliante.

Maria essuya les larmes qui baignaient son visage, et, avec une vertueuse résignation, la noble enfant, sans lever les yeux sur son malheureux amant, sanctionna d'une voix émue mais ferme le sacrifice que lui imposa sa mère.

— Vous le voulez, Maria? j'obéis. Je pars, mais je reviendrai. Mon père saura à quelle noble femme j'avais voulu consacrer ma vie. Il aura pitié de mes larmes; il cédera à mes instantes prières.

Les larmes s'écoulèrent. Frédéric était parti pour Marseille; Maria ne faisait pas entendre une seule plainte, elle ne versait pas une larme. Mais déjà sur ses traits, si beaux et si réguliers, le chagrin imprimait des traces profondes.

Elle souffrait; mais que sa pauvre mère souffrait plus encore! Elle la contemplait avec désespoir; elle suivait avec angoisse les progrès dévastateurs du mal qui la dévorait. Elle n'osait lui dire: Espère! dans la crainte qu'une affreuse vérité ne vint faire un poison de ce mot qui pouvait la sauver. Souvent elle s'agenouillait, implorant Dieu avec des sanglots, et elle s'arrêtait découragée en murmurant: « Ah! ma fille en mourra! »

Dans ces moments de terreur, elle se reprochait son devoir accompli, elle se considérait comme le bourreau de sa fille, et, si Frédéric fût venu encore pour demander grâce, elle eût consenti à tout pour sauver Maria. Elle lui eût dit: Que Dieu me pardonne et vous pardonne aussi. Mais je suis mère et ma fille se meurt!... Le ciel n'ordonne pas que je tue mon enfant!

Mais Frédéric était loin d'elle; il pouvait ne revenir jamais; il pouvait revenir trop tard.

Un soir, il y avait un mois que Frédéric avait quitté Paris, un soir étranger se fit annoncer. M. Langlois allait refuser de le recevoir, lorsqu'il parut sur le seuil et arrêta ses regards sur le douloureux tableau qui s'offrait à lui. C'était un homme de 60 ans environ, d'un extérieur un peu sévère, mais dont les traits, à l'examen, révélaient la bonté et la franchise, quoiqu'il s'y mêlât de la fermeté. M. Langlois se leva en observant l'étranger avec surprise; Maria voulut aussi se soulever, mais il s'approcha vivement et lui dit avec un touchant intérêt :

— Restez, restez, Mademoiselle; vous êtes trop souffrante.

Puis, se tournant vers M. Langlois :

— Je suis bien coupable, Madame, ajouta-t-il d'un ton pénétré, et, en vous voyant, je regrette bien plus vivement encore les chagrins que je

... dans aucune des adjudications dont il a rédigé le cahier des charges pour le commencement des travaux du chemin de fer du Nord ? Est-ce, en un mot, une récompense ou une note de consolation qu'on a voulu lui donner ?

— Les excuses présentées par plusieurs jurés qui devaient faire partie du jury parisien entré en fonctions le 16 de ce mois mon- trent avec quelle intelligence M. de Rambuteau et M. Duchâtel ont procédé dans le choix des jurés.

M. Guénin, administrateur de la compagnie d'assurances mu- tuelles, a été définitivement rayé comme septuagénaire. M. Odier, banquier, et M. Turquois, propriétaire, ont également été rayés, comme étant établis depuis deux ans, le premier à la Nouvelle-Orléans, et le second à Marseille. M. le général Gour- mont, lieutenant-général et aide-de-camp du roi, ayant justifié qu'il a été chargé, par une décision du ministre de la guerre du moment retenu à Brest par l'accomplissement de sa mission, n'a été rayé de la liste de cette session.

— Jusqu'à présent l'exécution de la peine capitale dans l'Algé- rie avait lieu par l'yatagan, et l'on se rappelle que dans une occasion récente, l'exécuteur ayant frappé d'une main mal assu- rée, l'agonie du supplicié se prolongea pendant plusieurs minutes.

— L'exécuteur des arrêts criminels du département de la Seine a, par les ordres du ministre de la guerre, construit un échafaud qui va être expédié à Alger. M. Sanson a consacré toute une journée d'hier à l'essai de cet échafaud qu'il a trouvé parfaite- ment confectionné et dont il a garanti la solidité et la justesse.

— Le canal latéral de l'Aisne est prêt à être livré à la naviga- tion; tous les travaux sont achevés et en bon état d'entretien.

— Quelques accidents survenus lors de la mise de l'eau avaient fait craindre qu'on ne pût encore livrer cette année les travaux à la circulation, mais l'administration a déployé une telle activité que maintenant l'eau est remise dans tous les biefs et s'y main- tient parfaitement.

— Sous le coteau d'Auzoy, le canal a subi un changement for- mant dans cette partie un énorme bassin. Il n'était séparé de la nouvelle rivière déplacée que par une digue de 10 mètres de lar- geur en cote; cette digue maintenant les eaux du canal à 10 mè- tres au-dessus de celles de la rivière d'Aisne qui passe au pied. La mauvaise consistance du terrain sur lequel repose cette digue ne permettant pas de pouvoir maintenir une aussi forte charge d'eau, on a donc dû y remédier en faisant passer le canal dans ce bassin, sur une digue en remblai de 10 mètres de hauteur, et en faisant des corrois à l'intérieur.

— La plupart des conseils-généraux ont renouvelé leur vœu pour la suppression du décime rural, en attendant une réforme plus complète. Cette taxe leur paraît une véritable in- justice, et ils demandent qu'on fasse promptement cesser une inégalité devant la loi fiscale. Cette différence de 10 centi- mes par lettre blesse les populations agricoles et pèse sur les modestes familles. Il est constant qu'après deux ans au plus l'équilibre des recettes serait rétabli, déjà même peut-être le pro- fit accru. Il s'agit d'ailleurs d'une perception temporaire qui de- vrait long-temps avoir dû être effacée du budget; on ne saurait meilleur marché donner une satisfaction aux communes rurales, que par la suppression du décime rural, à l'opinion publique.

— Mais l'exagération des dépenses est un système de gouverne- ment, une nécessité peut-être de l'ordre de choses. Le pays légal verrait pas sans effroi s'amoindrir la plus faible des ressources du trésor. Le décime rural restera immuable auprès de son aîné, le décime de guerre, qui survit à vingt-huit ans de paix, dont donne années de paix à tout prix.

— On écrit de Saint-Pétersbourg, 2 octobre, qu'un nouvel in- cendie a dévoré le 14 août dernier, dans la ville de Troïzk, l'école, la prison, la caserne, la maison des douanes, le port sur l'Ili et 250 maisons particulières. On a eu beaucoup de peine à sauver les prisonniers.

— On écrit de Francfort que M. de Chasseloup-Laubat, am- bassadeur de France, passera l'hiver dans sa résidence officielle et ne siégera pas à la chambre des députés dont il est membre.

— Encore un argument pour ceux qui demandent que les ambas- sadeurs soient exclusivement ambassadeurs.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 OCTOBRE.

Les premières opérations de la bourse semblaient annoncer la continuation de

À cinq heures et demie, le convoi de retour se mit en marche. Maria, placée avec son mari dans le second wagon, se pressait contre lui et fermait les yeux, tant la rapidité de la course l'effrayait; M. B... riait de ses terreurs.

— Regardez donc, mon enfant, disait-il, comme tout passe vite devant nos yeux.

Vite, vite, en effet, car la rapidité augmenta tellement qu'elle devint effrayante. M. B... ne parla plus et l'inquiétude se lisait sur ses traits. Oui, les dix-sept wagons allaient si vite que le vertige vous saisissait, et qu'un frisson mortel parcourait tous vos membres.

On avait quitté la station de Bellevue, un immense cri d'horreur et d'effroi retentit tout-à-coup : l'essieu de la première locomotive venait de se briser; elle fut aussitôt arrêtée, mais la secousse l'avait fait sortir des rails. La seconde, ayant toute sa force d'impulsion, monta sur la première, la brisant sous elle, écrasant le conducteur et les chauffeurs, se brisant elle-même dans le choc et répandant son feu alimenté par la graisse des machines.

Alors, mon Dieu! ce ne fut plus qu'un horrible auto-da-fé. Les trois pre- miers wagons, entraînés par l'impulsion donnée, vinrent avec violence s'a- vancer et se briser sur les deux locomotives en feu, qui devaient les dé- truire en quelques instants. Pendant deux minutes des cris déchirants se firent entendre, et un silence de mort leur succéda.

À la première secousse, Frédéric avait essayé d'ouvrir la porte; mais ses efforts désespérés avaient été vains. Il retomba à côté de Maria en jetant un cri d'horreur, car déjà il n'y voyait plus; il étouffait. Le feu gagnait et atteignait leurs pieds, l'asphyxie commençait. Maria, enlacée dans les bras de son mari, le pressa avec force : « Mourir ! dit-elle, mourir ensemble !... » Mais son mari se fermement; elle n'eut sans doute qu'un instant de souffrance, puis qu'il dut être horrible, mon Dieu !

La plume se refuse à reproduire ces scènes d'épouvante. Quand l'affreux sacrifice fut consommé, quand des débris fumants s'arracha des cadavres en lambeaux, une femme sauvée par miracle, chercha sans savoir elle-même comment, cherchait dans ces restes infor- mes le corps de sa fille. C'était la pauvre mère de Maria ! M. B... gisait à quelques pas d'elle : elle l'avait reconnu, et elle avait passé indifférente, égarée, morte à toute autre sensation, à toute autre pensée que celle de retrouver sa fille.

Long-temps la malheureuse mère avait continué ses horribles recher- ches avec un effrayant courage. Tout-à-coup elle poussa un grand cri : son corps méconnaissable était à ses pieds; la mort ne les avait pas séparés deux années nuptiales. La mère ouvrit un des anneaux : « Maria ! Maria ! dit-elle ; oh ! ce n'est pas vrai ! ce n'est pas là ma fille !... Elle re- vient ! elle revient !... »

— Pauvre mère ! elle l'attend toujours !... Heureuse folie, qui trompe sa douleur et la berce d'un doux espoir !

M^{me} CLÉMENCE LALIRE.

(Almanach populaire.)

la hausse, car la rente était demandée à 80 3/2, et elle s'ouvrit au parquet à 80 50.

Pendant quelque temps, elle a paru très-ferme et était toujours demandée dans la coulisse à 80 22 1/2; mais, le parquet n'ayant pas secondé le mouvement, la rente a fini par fléchir, et elle est tombée à 80 25.

Dans la coulisse, elle a même donné à 80 20.

Les cours de clôture ont été 80 25 au parquet et 80 27 1/2 dans la coulisse.

Cinq 0/0, 118 90. — Quatre et demi 0/0, 600 00. — Quatre 0/0, 102 00. —

Trois 0/0, 80 15. — Banque, 5275 00. — Obligations de Paris, 1288 75. —

Naples, 108 50. — Dette active d'Espagne, 21 7/8. — Etats-Romains, 106 0/0. —

Cinq 0/0 belge, 600 0/0. — Trois 0/0 belge, 60 00. — Banque belge, 805 00. —

Caisse Lafitte, 1050 00, 5065 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Un journal qui s'occupe beaucoup de notre colonie d'Afrique semble avoir pris à tâche depuis quelques jours d'alarmer le pays. Il annonçait dernièrement que dans l'affaire du 5 octobre sur l'Oued-Soufflah, outre le regrettable colonel Leblond, nous avions perdu plusieurs officiers, etc. Plus tard, en parlant des malades de l'armée d'occupation, il a poussé des exclamations peu propres à rassurer les troupes qui sont sur le point de se rendre dans la nouvelle colonie. Enfin, aujourd'hui, le même journal dit que les dernières nouvelles d'Afrique sont d'une gravité extrême, et que la présence d'Abd-el-Kader dans l'ouest, tandis que nous agissons dans l'est, doit tout remettre en question.

Tout cela est ridicule. Quant à l'affaire du 5, nous avons donné des renseignements qui se trouvent complètement confirmés par l'extrait du *Moniteur algérien* que nous transcrivons plus bas. Nous avons dit les motifs du mouvement de troupes qui s'opère en ce moment. Il en est de même tous les ans à pareille époque. Pour ce qui concerne la présence d'Abd-el-Kader dans l'ouest, nos lecteurs savent parfaitement à quoi s'en tenir. Du reste, nous n'agissons pas seulement dans l'est, comme le prétend à tort le journal en question; on sait très-bien que nous avons dans l'ouest trois colonnes mobiles commandées par les généraux Lamoricière, d'Arbouville et Bedeau, lesquels opèrent en ce moment de concert pour maintenir la tranquillité et rejeter Abd-el-Kader dans le désert.

Sommes toute, nos affaires ne sont pas en mauvaise voie; et l'on pour- rait les compromettre en exagérant la portée des derniers événements; c'est ce qui nous engage à prémunir les vrais amis de la colonie contre des raisonnements outrés et qui n'ont aucune espèce de fondement.

— On lit dans le *Moniteur algérien* :

« La colonne expéditionnaire dirigée par M. le gouverneur-général s'avance tranquillement dans le pays. Chemin faisant, elle a rasé de fond en comble un fort ou construction solide appartenant à l'ex-kalifa Ben-Salem. On a trouvé à côté un village et de nombreux silos de blé, orge et sel, et beaucoup de paille. Les soumissions continuent à ar- river de toutes parts. L'état sanitaire des troupes est satisfaisant. Le 6 oc- tobre au matin la colonne était à l'Oued-Soufflah, vers Bordj-el-Garroubi. »

« La veille, en quittant l'Isser pour entrer dans la gorge dans laquelle coule l'Oued-Soufflah, notre arrière-garde avait été suivie par l'ex-kalifa Ben-Salem, accompagné de quelques cavaliers et de Kabyles des Beni-Khaloun. Une fusillade assez insignifiante s'était progressivement étendue par le concours de gens inoffensifs que les cavaliers avaient forcés à venir prendre part. Dès que M. le gouverneur en eut connaissance, il donna l'ordre de reprendre l'offensive. Les Kabyles disparurent bientôt dans toutes les directions. Dans cette affaire sans importance, où nous avons eu un soldat tué et onze blessés, l'armée a malheureusement à déplorer une perte bien douloureuse, celle du colonel Leblond, du 48^e, frappé de deux coups de feu partis d'un buisson où des Kabyles étaient embus- qués au moment où ce brave officier s'était porté en avant de son régi- ment pour reconnaître par lui-même le terrain sur lequel il avait à opérer. »

La note suivante a été remise au *Journal du Havre*, qui dit la tenir de bonne source :

« La commission du Sénégal, qui a siégé au ministère de la marine pres- que sans interruption depuis le 23 septembre, vient enfin de terminer ses travaux. »

Le gouvernement avait soumis à l'appréciation de la commission trois régimes pour la traite de la gomme aux esclaves :

1^o Le régime de la libre concurrence, qui a duré depuis la reprise de possession du Sénégal jusqu'en 1833.

2^o Le régime du compromis, qui consistait dans la fixation par le gou- vernement d'un taux d'échange au-dessous duquel il était interdit, sous des peines sévères, de traiter de la guinée contre de la gomme. Ce régime, commencé en 1833, s'est reproduit en 1837, en 1839 et en 1841.

3^o Enfin, le régime de l'association avec privilège, qui exclut du com- merce de la gomme aux esclaves toutes les personnes qui ne font pas partie de la compagnie privilégiée établie à Saint-Louis (Sénégal) par arrêté du gouverneur en date du 16 avril 1842.

La commission s'est livrée à une enquête à laquelle ont été appelés un ex-gouverneur du Sénégal, le chef d'administration au Sénégal, le prési- dent de la cour d'appel, le délégué du Sénégal et les négociants de Saint- Louis, de Bordeaux, de Marseille et de Rouen qui ont désiré être entendus.

On nous assure qu'après de longs débats la commission a conclu à l'u- nimité pour le rétablissement immédiat du régime de la libre concurren- ce, et a adopté un règlement pour la traite de la gomme aux esclaves, au moyen duquel les abus signalés pourront être, sinon empêchés, au moins atténués.

Ce résultat est très-satisfaisant, car le commerce du Sénégal est plein d'avenir, et ne demande pour prospérer que paix et liberté.

On lit dans une feuille judiciaire de Paris du 18 :

Plusieurs journaux ont récemment publié, comme extraite du *Journal des chemins de fer*, une analyse du rapport des experts chargés par la justice de rechercher et d'apprécier les causes de l'accident arrivé le 8 mai 1842 sur le chemin de fer de la rive gauche. Si nous sommes bien informés, l'article de ce journal aurait attribué aux constatations de ces experts des conséquences autres que celles qu'ils ont exprimées; ce serait à tort notamment qu'il ferait résulter du rapport ces conclusions : 1^o que l'emploi d'une locomotive à deux essieux n'a exercé aucune influence sur l'accident; 2^o que l'emploi de deux locomotives de forces inégales, la plus faible précédant l'autre, bien loin d'avoir aggravé les suites de l'accident, a servi, au contraire, à les diminuer autant que possible.

La première de ces assertions ne se trouverait dans aucun passage du rapport. Pour ce qui concerne la seconde, MM. les experts auraient, au contraire, déclaré qu'une locomotive étant construite pour marcher iso- lément, c'est déjà changer sa destination que de l'accoupler à une autre machine; que l'accouplement de deux locomotives de forces inégales est encore, et dans tous les cas, un danger de plus; enfin qu'à parité de cir- constances les chances d'avenir seront d'autant moins grandes que la force des locomotives accouplées se rapprochera de l'égalité.

Sans entrer ici dans une discussion qui, selon nous, ne doit pas devan- cer le jour des débats, nous avons jugé utile de ne pas laisser s'altérer sous de fausses impressions l'autorité d'un rapport qui est devenu un do- cument judiciaire, et qui paraît se distinguer par autant de mesure que de savoir.

Les inculpés, renvoyés devant le tribunal correctionnel sous la préven- tion d'homicides et blessures involontaires par imprudence, négligence et défaut de précaution, sont au nombre de six.

Ils comprennent : l'administrateur de service, le directeur provisoire, le chef du mouvement, le directeur du matériel, le chef de la gare de Versailles, l'inspecteur de service monté le 8 mai sur une des locomotives.

L'administration du chemin de fer est citée en la personne de son di- recteur provisoire, comme civilement responsable des faits de ses préposés.

Cinquante-quatre témoins et trois experts sont cités à la requête du ministère public pour l'audience du 22 novembre.

Nous lisons dans le *Libéral du Nord* :

Un maire de l'arrondissement de Valenciennes qui vote habituellement avec l'opposition vient d'être rayé de la liste des électeurs pour n'avoir pas justifié de sa qualité de Français. Cette radiation est passablement étrange;

car enfin, ou la personne dont il s'agit est française, et alors elle doit être maintenue sur les listes; ou elle n'est pas française, et alors comment se trouve-t-elle investie de fonctions municipales ?

M. Pion, procureur-général à Douai, qui, depuis son arrivée dans cette ville, a intenté, sans en gagner un seul, de nombreux procès aux journaux de l'opposition de son ressort, vient d'être nommé officier de la Légion- d'honneur.

Les dernières nouvelles de l'île Bourbon sont du 24 juin. La colonie était dans le plus grand découragement. Vingt-huit navires étaient en radé à attendre les sucres, qu'on ne devait commencer à livrer qu'à la fin de septembre. On pensait qu'à cette époque il y aurait plus de 60 navires sur- rade, et que le fret devait tomber à 80 fr.

Chronique.

LYON.

Il s'est commis un de ces jours derniers un vol que l'on peut appeler inexplicable, tant les objets volés ont peu de valeur, et qui révèle chez la personne qui s'en est rendue coupable une cruelle inhumanité.

Deux petits enfants, accompagnés de leur bonne, étaient à jouer dans le Jardin-des-Plantes; celle-ci, qui apparemment ne les surveillait pas avec assez d'attention, s'aperçut bientôt de la disparition de l'aînée des enfants confiés à sa garde, et qui était une petite fille de 5 à 6 ans. Elle court à sa recherche, elle appelle, mais vainement. Après avoir long-temps attendu, elle prend le parti de rentrer chez sa maîtresse, à qui elle apprend en pleurant ce qui lui est arrivé. On conçoit le désespoir de cette mère. Sans perdre un instant, elle fait sa déclaration au commissaire de po- lice, qui met aussitôt ses agents en campagne pour retrouver l'en- fant égarée; mais on n'en apprend aucune nouvelle. Les angoisses de cette famille se prolongent jusqu'à neuf heures du soir; à cette heure un homme se présente et rapporte, enveloppée dans le pan de sa redingote, la petite fille perdue, qui était revêtue seulement de sa chemise.

Que s'était-il passé, et comment se fait-il que la petite fille re- vienne ainsi toute nue? C'est ce que, remplie de mémoire et d'in- telligence, cette enfant a raconté elle-même. Pendant qu'elle se trouvait un peu éloignée de sa bonne, une femme s'était approchée d'elle et lui avait proposé de l'emmenner afin de lui donner des joujoux; l'enfant avait accepté. Cette femme l'avait conduite dans une maison, que par malheur la petite fille ne peut indiquer. Ar- rivées dans cette maison, cette femme l'avait dépouillée de tous ses vêtements, lui avait même ôté ses souliers, l'avait ensuite em- portée à peu près nue dans son tablier et l'avait déposée dans l'allée d'une maison de la Grande-Côte, où l'enfant a été trouvée peu après, transie de froid, par une ouvrière de cette maison, qui, ayant in- terrogé la petite fille, avait appris de sa bouche sa demeure et le nom de ses parents. Cette brave femme avait immédiatement chargé un de ses voisins de transporter l'enfant au domicile indi- qué, lequel a été facilement découvert.

— L'ordonnance qui autorise la construction d'un nouveau pont sur le Rhône en face des portes Saint-Clair vient d'arriver à Lyon.

DÉPARTEMENTS.

On écrit de Saint-Cannat (Bouches-du-Rhône) : « Toutes les années, à l'époque des vendanges, de funestes accidents viennent attrister les familles. »

« La semaine dernière, un jeune homme de vingt-un ans qui foulait des raisins dans la commune de Saint-Cannat, ayant laissé tomber par inadvertance une planche dans la cuve, voulut y descendre; mais il fut aussitôt asphyxié par le gaz carbonique. Aux cris d'alarme de ses parents, un cultivateur s'y précipita et faillit être victime de son dévouement, car il n'a été rappelé à la vie qu'après beaucoup de soins. »

« Voilà encore une imprudence qui a été sur le point de causer la mort de deux individus. »

— On écrit d'Avignon, 16 octobre :

« Le Rhône, qui, il y a à peine quinze jours, débordait sur nos promenades et inondait tous les bas quartiers de la ville, est au- jourd'hui tellement bas que les bateaux à vapeur ne peuvent plus faire leur service habituel. »

« C'est un fleuve bien bizarre, bien capricieux et surtout bien perfide que celui qui prend sa source dans les montagnes de la Suisse pour se jeter dans la Méditerranée, et qui, s'il ne laisse pas dans la plus complète altération les bords qu'il doit baigner de ses eaux dans sa course, les submerge et les ravage ! »

« Il n'y a pas de mal sans remède, dit le proverbe; et de même que depuis longues années, au moment du danger, il est tou- jours question de mettre notre ville plus ou moins à l'abri des inondations, de même aussi un projet de canalisation pour porter les eaux du lac Léman dans le lit du Rhône lorsqu'il est à sec avait été conçu l'an passé par M. le ministre des travaux publics. »

« Qu'est devenu ce projet ? à quand son exécution ? Nous ne le savons pas. »

— On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

« Une nouvelle affreuse s'est répandue aujourd'hui en ville. On assure que ce matin quatre-vingts mineurs sont morts dans un des puits de Firminy, horriblement brûlés par le feu grison. »

« Nous faisons des vœux pour que l'on ait exagéré de beaucoup le chiffre de cette catastrophe. »

« Nous attendons des renseignements officiels. »

— Dimanche, l'un des bateaux qui font le service de Lyon à Valence se heurta contre un banc de sable, à la hauteur de Ser- rières; une voie d'eau en résulta au-dessous de la machine. Tous les ouvriers qui se trouvaient à bord furent requis de se mettre à l'ouvrage pour réparer au plus tôt le dommage. L'un des hommes employés par l'administration se glissa aussitôt au-dessous de l'appareil, pour constater les dimensions de l'ouverture; mais, dans ce moment, ordre fut donné de mettre la machine en mou- vement, afin de transmettre son action à la pompe destinée à enlever l'eau de la cale. L'une des pièces mouvantes de l'appareil est venue atteindre le malheureux ouvrier; ses jambes ont été écrasées contre le fond du bateau. On l'a retiré dans un état affreux.

Nouvelles Diverses.

Les condamnations à des peines afflictives et infamantes qui ont été pro- noncées pendant les six premiers mois de cette année par la cour d'assis- ses de la Seine comprennent 183 criminels. On y remarque beaucoup de banqueroutiers frauduleux.

— La fraude se fait toujours sur notre frontière par les chiens contreban- diers; ce sont les brigades ambulantes des douanes qui ont ordinairement maille à partir avec ces fraudeurs quadrupèdes.

Le 9 de ce mois, la brigade d'Ecaudin étant disséminée dans les environs de Douai, l'un des préposés aperçut de loin un contrebandier avec une bande de chiens; il déposa son fusil entre les mains de son camarade et se donna l'air d'un fermier qui visite ses champs pour pouvoir approcher de la meute. Arrivé près du fraudeur, il déclara sa qualité et lui ordonna de dé- charger ses chiens, au nombre de sept, dont quatre portaient du tabac.

Un lieu d'obél, le contrebandier lança ses chiens contre le douanier : un *bull dog* le saisit à la gorge et les autres le mordirent aux jambes ; pendant ce temps le maître des chiens frappait le pauvre préposé avec un bâton noueux. Heureusement que le douanier, âgé de trente ans, était fort et vigoureux, et que l'épaisseur de ses vêtements préserva ses membres des morsures des chiens ; il en fut quitte pour quelques coups de bâton et la perte de ses habits. Pendant ce temps le second douanier arriva avec les deux fusils, et le fraudeur prit la fuite avec sa meute. Ce délinquant est connu ; procès-verbal a été rédigé à sa charge. (ECHO de la frontière.)

— La cour de la Hollande méridionale va bientôt être saisie d'une affaire très-importante : c'est une accusation d'empoisonnement qui s'instruit en ce moment contre un nommé Stonis, qui, aidé de sa femme, a confectionné et envoyé à un vieil oncle de La Haye, dont il devait hériter, une tarte remplie d'arsenic. L'oncle octogénaire en est mort sur-le-champ. La tante et une servante qui en ont aussi mangé sont encore dangereusement malades. L'auteur de cet abominable forfait est un ancien médecin de l'armée impériale et membre de la Légion d'Honneur. Dernièrement il administrait à Utrecht un hôtel et un bureau de messageries. Il paraît que son crime ne lui pas seulement été inspiré par la cupidité, mais aussi et surtout par le désir de cacher un vol antérieur.

Nouvelles Etrangères.

INDES.

Le *Standard* publie avec toutes sortes de réserves une nouvelle de l'Inde qui n'est pas sans importance ; c'est l'extrait suivant d'une lettre de Bombay, écrite par le major Messiter, du 28^e régiment :

« Bombay, 27 août 1842.

» Le colonel va prendre le commandement d'une brigade. En conséquence, je prends le commandement du régiment. Nous allons entrer im-

médiatement en campagne. Il est arrivé des nouvelles vraiment désastreuses de l'intérieur : le 41^e régiment a été taillé en pièces.

» J'ai l'honneur, etc.

JOHN MESSITER. »

Nous ne saurions, ajoute le *Standard*, révoquer en doute l'authenticité de cette nouvelle. En effet, les journaux de l'Inde contiennent une lettre du 21 juillet qui montre à quels dangers le 41^e régiment était exposé. Ce régiment avait reçu l'ordre d'escorter une batterie d'artillerie à Quettah, service difficile et périlleux ; à cela il faut ajouter que le major Messiter devant prendre le commandement de son régiment, les autorités ont dû naturellement lui faire des communications qu'elles auraient désiré cacher au public aussi longtemps qu'il eût été possible. Cependant il convient de dire aussi que les journaux de Bombay du 27 août, date de la lettre du major Messiter, gardent le silence sur un pareil désastre.

CHINE.

La *Gazette de Pékin* rend compte d'un combat qui a eu lieu entre les Chinois et les Anglais, et par suite duquel un vaisseau anglais a été coulé. Les Anglais, se trouvant vis-à-vis du fort Shavan, avaient attaqué les Chinois ; ceux-ci ripostèrent par un feu bien nourri et démantèrent le vaisseau qui fut obligé de sortir du port. A peine était-il sorti du port qu'il se brisa contre les rochers et se perdit ; les hommes de l'équipage et les soldats se jetèrent à la mer. Les Chinois s'élancèrent alors dans des embarcations et se mirent à les poursuivre ; ils en tuèrent un grand nombre, et d'autres furent faits prisonniers.

Les Chinois ont fait 123 prisonniers et se sont emparés de 10 canons ; ils ont tué 32 hommes. Tchang-Ho, commandant en chef des divisions navales de Formose, qui a dirigé cette affaire, a reçu une récompense brillante de S. M. l'empereur : il a obtenu la permission d'échanger sa plume de paon contre une autre plus belle.

C'est le *Morning-Herald* qui donne ces nouvelles.

ANTILLES.

Le paquebot-poste *Tay* est arrivé à Falmouth le 12 octobre dans la soi-

rée. Il a quitté Tampico le 29 août, la Vera-Cruz le 1^{er} septembre, et la Havane le 15 du même mois. Nous avons par cette voie des nouvelles de la Guadeloupe en date du 8 septembre.

Un violent coup de vent, qui s'est fait sentir à la Havane le 4 et le 5 septembre, a causé la perte de vingt petits bâtiments dans ce port et de trois autres à Matanzas. Les fièvres avaient diminué d'intensité dans cette colonie.

A la Jamaïque on avait éprouvé quelques secousses de tremblement de terre.

Santa-Anna n'avait pas quitté Mexico.

Le *Tay* apporte en chargeement un million de dollars et 240 suons de cochonille. Il avait 22 passagers pris dans 11 stations.

Le vomito faisait de grands ravages à la Vera-Cruz.

MEXIQUE.

Les nouvelles du Mexique sont intéressantes ; elles annoncent l'invasion du Yucatan par les forces mexicaines. L'expédition, partie de la Vera-Cruz, est arrivée dans les premiers jours de septembre à Laguna.

La flottille se composait de deux steamers, une corvette, un brick et deux bâtiments de transport. Il y avait à bord 2,000 hommes. En arrivant à Laguna, 11 à 1300 hommes ont débarqué. La garnison ne se composait que de 250 hommes ; il y avait en rade un brick et deux schooners armés ; ces forces se sont rendues à la première sommation. Les prisonniers armés : leur demande, ont été dirigés sur Campeche, où ils sont arrivés le 10 septembre. Cet engagement paraît avoir privé le Yucatan de toute sa marine et rend le Mexique maître de la côte. Le steamer *Guadeloupe* était revenu à Vera-Cruz pour escorter, dit-on, un nouveau convoi de troupes. Cependant on ajoute que les Yucatiens, malgré ce premier échec, faisaient bonne contenance et ne mettaient pas en doute leur succès à repousser l'invasion.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit Collège, 3.

VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, le dix-neuf novembre 1842,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

DE LA TERRE

DE SAUBERTHIER.

Située sur les communes de Montluel, Mionnay, Tramoy, Miribel et Saint-André, arrondissement de Trévoux (Ain),

Indivise entre M. Quirin-Victor de Gazeuve et les héritiers de M. Arthur-Paul-Théophile de Gazeuve,

en trois lots sans enchère générale.

COMPOSÉS :

PREMIER LOT.

Le premier lot, du domaine appelé Saubertier, de la contenance de 175 hectares 74 ares 11 centiares environ, savoir :

9 hectares 47 ares 2 centiares en prés, 50 hectares 29 ares 49 centiares en bois, 81 hectares 46 ares 55 centiares en étangs, 54 hectares 51 ares 7 centiares en terres, jardin, avenues, aisances et superficie des bâtiments.

Le mobilier garnissant les bâtiments est compris dans la vente.

DEUXIÈME LOT.

Le deuxième lot, du domaine de Bramafan et du domaine de Séve, de la contenance de 129 hectares 35 ares 71 centiares environ, savoir :

8 hectares 61 ares 95 centiares en prés, 24 hectares 62 ares 42 centiares en bois, 57 hectares 89 ares 71 centiares en étangs, terrage et évènements, 58 hectares 19 ares 63 centiares en terres, jardin, aisances et superficie des bâtiments.

TROISIÈME LOT.

Le troisième lot, du domaine de Saint-Verand et de la ferme dite *Virginie*, de la contenance de 116 hectares 46 ares 57 centiares environ, savoir :

9 hectares 71 ares 2 centiares en prés, 42 hectares 63 ares 28 centiares en bois, 6 hectares 26 ares 72 centiares en étangs, 57 hectares 84 ares 85 centiares en terres, jardin, aisances et superficie des bâtiments.

MISES A PRIX.

Du premier lot. 145,000 fr.
Du deuxième lot. 75,000
Du troisième lot. 98,000

Cette vente sera faite en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon le samedi dix-neuf novembre 1842, de dix heures du matin à la fin de la séance.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e Givord, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lyon, place du Petit-Collège, 5 ;

2^o A M^e Gallot, avoué colicitant, demeurant à Lyon, quai de Bondy, 162.

Le cahier des charges sera déposé au greffe du tribunal, à Lyon, place Saint-Jean. (2699)

VENTE VOLONTAIRE,

AUX ENCHÈRES,

pour cause de cessation de commerce.

Le mardi vingt-cinq octobre mil huit cent quarante-deux, à onze heures du matin, et jours suivants, à la même heure, il sera, par le ministère de M. Demare, courtier de commerce à Lyon, et à la requête du sieur Pierre Tollet aîné, marchand fabricant de meubles, demeurant à Lyon, place Bellecour, n. 19, procédé à la vente publique aux enchères et au comptant de toutes les marchandises neuves dudit sieur Tollet, consistant en secrétaires, commodes, lits, armoires à glaces, bibliothèques, tables de nuit, de travail, à canapé, tables à thé, à toilettes, à manger et autres, étagères de salle à manger, guéridons, bidets à dossier et autres, écrans, garde-habits, chiffonniers, cartonniers à un et deux rangs, pendules, etc.

Tous ces articles et une foule d'autres sont en divers bois : acajou, noyer, palissandre, ébène et autres, confectionnés à la moderne et garnis de leurs accessoires.

Cette vente aura lieu dans les magasins dudit sieur Tollet, place Bellecour, n. 19, en vertu d'un jugement rendu le quatorze octobre mil huit cent quarante-deux par le tribunal de commerce de Lyon, enregistré et expédié.

Il sera perçu cinq pour cent en sus du prix d'adjudication. (3660)

VENTE DE COKE.

A partir du 20 courant, la Compagnie du Gaz de Perrache livrera son coke aux prix suivants :

3 fr. 00 c. les cent kilogrammes pris à l'usine.

3 fr. 25 c. — — — rendus devant la porte.

3 fr. 40 c. — — — rendus dans les appartements, crocheteurs payés.

Il sera fait une réduction de 25 c. par cent kilogrammes pour les parties de mille kilogrammes et au-dessus. (6820)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 4.

A VENDRE.

UNE MAISON

dont une partie sert

D'AUBERGE,

Située à Reilleux (Ain), sur la nouvelle route de Strasbourg,

AVEC JARDIN ATTENANT ET DEUX Puits.

Le tout d'un revenu annuel de 600 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Régipas, notaire à Lyon, ou à M^e Rappet, notaire à Montluel (Ain). (4282)

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

Le mardi vingt-cinq octobre courant, il sera, par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, et en son étude, sise rue Bât-d'Argent, n. 22, procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES

DE DIVERS EMPLACEMENTS

DE TERRAIN

propres à recevoir des constructions.

Situés à la Guillotière, rue des Trois-Rois,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE FEU M. ETIENNE NANT.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Pierre Lacombe, rentier, demeurant à la Guillotière, cours de Bros ses, et audit M^e Tavernier. (5261)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, des écoulements anciens, rebelles et réputés incurables par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien de l'école de Montpellier, place Bellecour, 12, à Lyon. — Pour preuve, M. Bertrand rend l'argent si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.)

On trouve à la même adresse et chez les pharmaciens suivants : EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang :

A Marseille, THUMIN, rue de Rome, n. 46 ; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy ; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites. (7182)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

Pharmacie à Lyon, rue Polais-Grillet, 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, rentrées, Affections rachitiques, rhumatismes, et de toute Acréte ou Vice du Sang et des Humeurs.

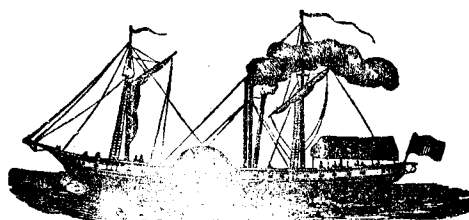
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermezon, rue de la Comédie. (7471)

AVIS.

A partir du 1^{er} novembre prochain, l'étude de M^e Régipas, notaire, sise à Lyon, rue Lafont, n. 4, sera transférée rue Saint-Dominique, n. 1, au 1^{er}. (4279)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 20 au 31 octobre, à 5 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6686)

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON.

Rubans en Gros et en Détail.

M^{me} V^e SAVOYE,

RUE ROLAND, N. 1, AU 2^e.

Grands assortiments de rubans, satins, gros-de-Naples, gaze, unis, rayés, façonnés, etc., d'après le goût des meilleures maisons de confection à Paris. (160)



M. ET M^{me} PRILL,

CHIRURGIENS PÉDICURES BREVETÉS.

Guérissent les cors aux pieds, oignons, durillons, ongles rentrés dans les chairs, etc.

Opérations et consultations tous les jours, de onze heures du matin à cinq heures du soir.

Ils se rendront également chez les personnes qui leur feront l'honneur de les demander, et prendront des abonnements à l'année.

Prix : 1 franc par cor.

Leur demeure est place de l'Herberie, n. 5, au 3^e, à Lyon. (5635)

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 5.

A PLACER EN VIAGER

5,000 FRANCS,

(5015)

SUR UNE TÊTE DE SOIXANTE-TROIS ANS.

Belle Occasion.

A VENDRE.

DEUX CHIENS D'ORDRE, RACES ANGLAISE ET FRANÇAISE, arrêtant et rapportant parfaitement, au bois, en plaine et au marais.

S'adresser aux Brotteaux, 14, rue Madame, chez M. ROUL. (212)

AVIS.

PILULES NAPOLITAINES de POISSON, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris ; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés. — Prix : 5 fr. la boîte. — Dépositaire pharmacien : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (8938-6146)

BREVET D'INVENTION ACCORDÉ PAR LE ROI.

POUDRE PÉRUVIENNE,

De POISSON, pharmacien à Paris. Elle purifie l'haleine, blanchit et nourrit l'émail des dents, les préserve du tartre et de la carie, raffermis les gencives et leur donne cet incarnat brillant qui fait un des plus beaux ornements du visage. — Dépôt chez M. LARDET, place de la Préfecture, à Lyon. (8932-6148)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

S'adresser chez M. VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez M. FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière, seuls pharmaciens dépositaires à Lyon du Spécifique de M. Thivaud. (AVIS AUX MALADES.) (7260)

DU 21 AU 31 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône, SANS AUCUNE EXCEPTION.

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 5 heures 1/2 du matin. (217)

Maladies de Poitrine.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, et VERNET, place des Terreaux, 15 ; à Saint-Etienne, rue Saint-Jean, 50, CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Chalon-sur-Saône, POURCEL, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (8121)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE STROGG.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSAULT FILS, rue Poulallerie, 19.